



VILLE de NERSAC
16440

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Membres présents :

André BONICHON, Maire,
GERARDI Bertrand, MONNEREAU Alain, PAULAIS LAFONT Marie-Annick, Adjoints.
BARBIER Pascal, BARRET Daniel, BERTRAND Anne-Marie, BOUSIQUE Fabrice, CARDAILLAC
Jean-Christophe, DUFORT Gladys, GOUYOUX Christophe, GRIMAUD Annick, LALANDE André,
MONTEIL Marie-Claude, NOMPEX Isabelle, VOISIN Guillaume, Conseillers ;

Membre ayant donné pouvoir :

- ALQUIER Séverine à MONNEREAU Alain ;
- BERNARDEAU Carole à BARBIER Pascal ;
- COUTURIER Barbara à BONICHON André ;

Secrétaire de séance : Marie-Claude MONTEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et propose la désignation de **Madame Marie-Claude MONTEIL** en qualité de secrétaire de séance.

Dans l'attente de Monsieur You, Vice-Président du Grand Angoulême en charge du Projet d'Aménagement du Développement Durable (PADD), Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, et de commencer par le sujet : Opération par l'OPH dans le lotissement au Pont de la Meure.

*Opération par l'OPH dans le lotissement au Pont de la Meure
(Délibération 2018-03-19)*

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que deux opérations sont prévues dans le lotissement du Pont de la Meure aménagé par Léonard Bâtiment.

La première concerne la réalisation en vente en l'état futur d'achèvement par la société Action Bois Construction, au profit de l'OPH de l'Angoumois de 7 (3 T 3 et 4 T 4) logements performants (labellisés Effinergie +) à destination du parc locatif social. Ces logements seront installés sur le lot 37.

La seconde concerne une opération de construction de 2 logements (1 T 3 et 1 T 4) expérimentaux, sans labellisation mais dont l'objectif est d'atteindre l'autonomie énergétique, l'usage de matériaux bio-sourcés, le tout dans une maîtrise financière permettant la reproductivité du système. La maîtrise d'ouvrage sera assurée directement par l'OPH qui fera l'acquisition du lot 36.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces opérations en donnant un avis favorable ou non, sachant que la commune n'intervient en rien dans le dispositif financier. La présente délibération est importante pour l'OPH car elle sera à destination des financeurs de ces deux projets de l'OPH.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

*Présentation du Projet d'Aménagement du Développement Durable (PADD)
(Délibération 2018-03-20)*

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu les articles L.151-5 et L.153-12 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 portant modification des statuts et compétences de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2015 prescrivant le PLUI, définissant ses objectifs ainsi que les modalités de la concertation,

Vu le débat sur les orientations du projet d'aménagement et développement durable du 23 mars 2017,

VU la présentation par Monsieur Vincent YOU – Vice-Président, et Monsieur Bernard VERA – Responsable de la Mission Planification à GRAND'ANGOULEME, portant sur l'évolution du plan global du PADD, notamment sur 3 axes :

- ☛ Un territoire dynamique qui rayonne à l'échelle départementale et régionale,
- ☛ Un territoire structuré autour du cœur d'agglomération et de ses centralités, socle d'une mobilité sereine pour tous,
- ☛ Un territoire qui s'appuie sur les richesses naturelles et agricoles vecteur de qualité de vie.

Il est présenté les évolutions majeures du second PADD par rapport au premier :

- ☛ Meilleure organisation au plan formel avec une structuration de 3 axes et 13 ambitions .
- ☛ Réajustement pour l'habitat de l'équilibre entre le réinvestissement (50%) et les extensions (50%).

- ☞ Mise en exergue et précision de l'ambition relative au renforcement du cœur d'agglomération.
- ☞ Renforcement des objectifs de protection et de valorisation, notamment touristique du patrimoine bâti et naturel.

Chacun des membres du conseil a été invité à poser des questions ou demander des précisions sur la présentation. Les questions ont été posées notamment sur les objectifs en matière de production en logements, puisque la commune de NERSAC serait concernée par 25 logements environ par hectare. Les élus ont demandé si les constructions actuellement en cours impacteraient ce chiffre. Il a été répondu que non.

Monsieur Vincent YOU a toutefois précisé que les chiffres dans l'immédiat ne sont pas finalisés par commune, et qu'il entendra les demandes.

Bernard VERA précise qu'il y a lieu de tenir compte des terrains adaptés à la construction et à l'urbanisation. Il faut travailler davantage sur les « dents creuses ». Jean-Christophe CARDAILLAC, conseiller municipal, précise que les « dents creuses » ne seront pas forcément comblées si les propriétaires ne le souhaitent pas.

Monsieur Vincent YOU précise que le nombre de 600 logements par an, pour le secteur de GRAND'ANGOULEME (16 communes concernées par le PLUI), est déjà le double de ce qui existe aujourd'hui.

Monsieur Bertrand GERARDI, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme transmettra à ses collègues les comptes-rendus des réunions auxquelles il participe.

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal actent qu'ils ont en séance:

- **DEBATTU** des orientations générales du projet d'aménagement et développement durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- **PRIS** acte de l'état d'avancement de la réflexion.

***Présentation et vote du budget communal - Exercice 2018
(Délibération 2018-03-21)***

Après la présentation du budget communal par Monsieur Bertrand GERARDI, et des éléments le constituant :

❖ Excédent de fonctionnement reporté 002	762 416.78 €
❖ Déficit d'investissement reporté 001	295 364.25 €
❖ Montant des restes à réaliser (180.050 -500000)	- 130.050.00 €
❖ Apport obligatoire au 1068	425 414.25 €
❖ Budget équilibré en fonctionnement	3 083 075.78 €
❖ Budget équilibré en investissement	1 051 239.00 €

Il est précisé que pour l'exercice 2018, en section d'investissement les dépenses et les recettes s'exécuteront par chapitre et par opération.

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposé, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer pour le budget communal – exercice 2017.

Le conseil municipal approuve le budget communal : 16 pour – 3 contre – 0 abstention.

*Présentation et vote du budget régie de transport – Exercice 2018
(Délibération 2018-03-22)*

Après la présentation du budget Régie de Transport par Monsieur Bertrand GERARDI, et des éléments le constituant :

❖ Excédent de fonctionnement reporté 002	18 487.13 €
❖ Excédent d'investissement reporté 001	14 667.47 €
❖ Budget équilibré en fonctionnement	60 995.14 €
❖ Budget équilibré en investissement	27 337.61 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposé Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget de la régie de transport – exercice 2018.

Le conseil municipal approuve le budget transport à l'unanimité.

*Présentation et vote des taux des taxes tableau 1259
(Délibération 2018-03-23)*

Monsieur Le Maire, présente au conseil municipal les bases et les taux proposé pour l'année 2018 :

	Bases d'imposition effectives 2017	Taux d'imposition communaux de 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	2 742 314	11,98	2 806 000	336 159
Taxe foncière (bâti)	3 571 916	21,18	3 608 000	764 174
Taxe foncière (non bâti)	29 666	39,59	29 600	11 719
				1 112 052

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'exercice 2018, les mêmes taux que 2017 malgré la baisse des dotations soit :

- ⇒ Taxe d'habitation : 11,98 %
- ⇒ Taxe foncière (bâti) : 21,18 %
- ⇒ Taxe foncière (non bâti) : 39,59 %

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux à l'unanimité pour l'exercice 2018.

*Adhésion à l'ATD 16 pour le volet à Maîtrise d'ouvrage (AMO)
(Délibération 2018-03-24)*

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer au service de l'Agence Technique Départementale de la Charente sur le volet Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

L'ATD, permet d'accompagner les collectivités sur les projets (bâtiments, les espaces publics), tant l'étude de faisabilité, la procédure de marché, les plans de financements avec recherche des subventions.

Compte tenu des délais pour déposer un dossier complet à la DRAC pour la réhabilitation de l'église, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'ATD16 pour le volet (AMO), qui permettra la réalisation du dossier dans les temps. De plus, la commune pourra à l'avenir bénéficier des services pour l'ensemble des dossiers qu'elle souhaitera engager au titre de l'investissement.

La cotisation annuelle pour ces prestations est 1.00 Euros sur la base de la population DGF 2017, soit 2.509 habitants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'ATD16 pour le volet AMO.

*Avis du conseil pour la cession d'une voie communale
(Avis)*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur un projet de cession de la voie communale numéro VC 220 menant au moulin de Fleurac.

Il sollicite à ce titre l'avis du Conseil pour pouvoir mettre en place la phase des démarches administratives.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

La Secrétaire de séance	Le Maire
Marie-Claude MONTEIL	André BONICHON

Les Membres du Conseil :